



## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE « LE MALESHERBOIS » DU JEUDI 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à 19h00, le conseil municipal du Malesherbois, légalement convoqué le dix-huit septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Hervé GAURAT, Maire.

**Etaient présents :** Mmes BECHU, BERTHELOT Christine, BERTHELOT Isabelle, DAUVILLIERS, MARCHAND, MARTIN, PASQUET, PIEDFERRE, ROULLET, SABY et SONATORE et MM. BEAUVALLET, BERCHER, CATINAT, CHANCLUD, DAVIAUD, DELMAS, GAURAT, LAROCHE, MATIGNON et POINCLOUX.

**Avaient donné pouvoir :** Mme BAFFOY à Mme PIEDFERRE, Mme BARAO-FERREIRA à M. DAVIAUD, M. BOUTEILLE à M. CHANCLUD, M. CIRET à M. LAROCHE, Mme DELAVEAU à Mme BECHU, M. GIRARD à Mme SONATORE, M. GUERIN à M. DELMAS, M. JOUSSON à Mme ROULLET, Mme QUEMENER à Mme PASQUET et M. SENET à Mme MARTIN.

**Etaient absents ou excusés :** MM. BEVILLARD et DELMOND.

**Secrétaire de séance :** M. DELMAS.

| Nombre de conseillers municipaux |    |
|----------------------------------|----|
| En exercice :                    | 33 |
| Présents :                       | 21 |
| Pouvoirs :                       | 10 |
| Absents et/ou excusés :          | 2  |
| Votants :                        | 31 |
| Quorum :                         | 17 |

### CONSEIL MUNICIPAL

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE « LE MALESHERBOIS » DU 23 JUIN 2025.

## COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### ATTRIBUTION CONCESSIONS FUNERAIRES

- FAMILLE BOUCHET-PAYEN (N° 25-192 DU 10 JUIN 2025).
- FAMILLE DIACONESCU-STEFANESCU (N° 25-198 DU 17 JUIN 2025).
- DAVID CLAIRE (N° 25-207 DU 19 JUIN 2025).
- FAMILLE PAJON-TOGNY (N° 25-210 DU 20 JUIN 2025).
- FAMILLE FONTAINE-HUET (N° 25-213 DU 23 JUIN 2025).
- FAMILLE GONÇALVES-SQUILLACE (N° 25-262 DU 29 JUILLET 2025).
- MATHIEU PHILIPPE (N° 25-263 DU 29 JUILLET 2025).

## RENOUVELLEMENT CONCESSIONS FUNERAIRES

- FAMILLE JALLET-BLAIN (N° 25-191 DU 10 JUIN 2025).
- FAMILLE CHARTIER-JOUDELAT (N° 25-199 DU 17 JUIN 2025).

## MARCHES

- AVENANT N° 1 AU MARCHÉ N° 24P02S – PRESTATION DE SERVICES D'ASSURANCES – LOT N° 5 : ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS (N° 25-212 DU 23 JUIN 2025).
- ATTRIBUTION DU MARCHÉ N° 25P01T – CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE, D'UN LABORATOIRE ET D'UN LOGEMENT DE GARDE (N° 25-230 DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2025).
- AVENANT N° 3 AU MARCHÉ N° 23P12T – TRAVAUX DE REFECTION DES TROTTOIRS, STATIONNEMENTS, VOIRIES, CREATION D'UNE LIAISON DOUCE, AMENAGEMENT ET VEGETALISATION DES ESPACES PUBLICS DU QUARTIER DU PARQUET A MALESHERBES – LOT N° 1 : VOIRIE ET RESEAUX DIVERS (N° 25-239 DU 7 JUILLET 2025).
- AVENANT N° 1 AU MARCHÉ N° 23P12T – TRAVAUX DE REFECTION DES TROTTOIRS, STATIONNEMENTS, VOIRIES, CREATION D'UNE LIAISON DOUCE, AMENAGEMENT ET VEGETALISATION DES ESPACES PUBLICS DU QUARTIER DU PARQUET A MALESHERBES – LOT N° 2 : ECLAIRAGE PUBLIC (N° 25-248 DU 15 JUILLET 2025).
- AVENANT N° 2 AU MARCHÉ N° 24P02S – PRESTATION DE SERVICES D'ASSURANCES – LOT N° 5 : ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS (N° 25-256 DU 24 JUILLET 2025).
- AVENANT N° 1 AU MARCHÉ N° 24P02S – PRESTATION DE SERVICES D'ASSURANCES – LOT N° 4 : ASSURANCE AUTOMOBILE (N° 25-257 DU 24 JUILLET 2025).
- ATTRIBUTION DU MARCHÉ N° 25P02S – PRESTATIONS D'ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGE ET TOUS RISQUES CHANTIER – CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE, D'UN LABORATOIRE ET D'UN LOGEMENT DE GARDE (N° 25-267 DU 30 JUILLET 2025).
- ATTRIBUTION DU MARCHÉ N° 25P06S – NETTOYAGE DES LOCAUX ET DE LA VITRERIE DES BATIMENTS COMMUNAUX (N° 25-268 DU 31 JUILLET 2025).
- DECLARATION SANS SUITE POUR MOTIF D'INTERET GENERAL DU LOT N° 1 – NETTOYAGE DES LOCAUX – DU MARCHÉ N° 25P06S : NETTOYAGE DES LOCAUX ET DE LA VITRERIE DES BATIMENTS COMMUNAUX (N° 25-287 DU 13 AOUT 2025).
- AVENANT N° 1 AU MARCHÉ N° 23P08S – ENTRETIEN DES LOCAUX ET DE LA VITRERIE DES BATIMENTS COMMUNAUX (N° 25-299 DU 3 SEPTEMBRE 2025).

## CONTRATS

- CONTRAT POUR LE SPECTACLE « DRUM BROTHERS » AVEC ENCORE UN TOUR DIFFUSION (N° 25-221 DU 25 JUIN 2025).
- CONTRAT POUR LE SPECTACLE SARAH SCHWAB « DU REVE A LA REALITE » AVEC SAS MAGIC TV (N° 25-266 DU 30 JUILLET 2025).

## DEMANDES DE SUBVENTION

- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT (FONDS VERT – TRANSITION ECOLOGIQUE 2025-2026 PCAET) POUR L'OPERATION « ACQUISITION D'UN VEHICULE LEGER A MOTEUR ELECTRIQUE E-C3 POUR LES SERVICES DE LA COMMUNE » (N° 25-211 DU 23 JUIN 2025).

- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE DANS LE CADRE DU CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE DU PETR BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS POUR L'OPERATION « ACQUISITION D'UN VEHICULE LEGER A MOTEUR ELECTRIQUE E-C3 POUR LES SERVICES DE LA COMMUNE » (N° 25-245 DU 10 JUILLET 2025).

## URBANISME

- EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION SUR LA CESSION D'UN BAIL COMMERCIAL SIS 11, 13, 15 RUE SAINT-MARTIN (LOTS 3 ET 16) – COMMUNE DELEGUEE DE MALESHERBES (N° 25-264 DU 29 JUILLET 2025).

## PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

### ❖ TRAVAUX-VOIRIE.

#### **25-09-TRAV-01 AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE GESTION GROUPEE DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le projet de l'avenant n° 1 à la convention de partenariat entre le Conseil départemental du Loiret et la commune pour la collecte et la valorisation des actions éligibles aux CEE, tel qu'annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer ledit avenant n° 1 à la convention et tout document y afférent.

#### **25-09-TRAV-02 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N° 2 AU MARCHE N° 22P02M – MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT D'UNE MAISON DE SANTE AU MALESHERBOIS.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une maison de santé au Malesherbois, tel qu'annexé à la présente délibération et toutes les pièces afférentes.
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget principal des exercices concernés au chapitre 20.

### ❖ ENVIRONNEMENT.

#### **25-09-ENV-03 APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION POUR LA GESTION DES JARDINS FAMILIAUX AU MALESHERBOIS.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition, tel qu'annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer ladite convention et tout document y afférent.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à procéder, sans autre délibération, aux opérations inhérentes à ladite convention.

- **PRECISE** que la convention est conclue pour une durée de 5 ans renouvelable une fois, tacitement.

#### ❖ **AFFAIRES GENERALES – RESSOURCES HUMAINES.**

##### **RESSOURCES HUMAINES**

##### **25-09-RH-04 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la création des postes suivants :
  - 1 poste d'Attaché Hors Classe à Temps Complet
  - 1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1<sup>ère</sup> Classe à Temps Complet
  - 1 poste de Professeur d'Enseignement Artistique Hors Classe à Temps Complet.
- **ADOpte** la modification du tableau des emplois proposée à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents ainsi nommés seront inscrits au chapitre 012 du budget des exercices concernés.

##### **25-09-RH-05 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A LA PROCEDURE DE SIGNALEMENT D'ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCELEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DÉCIDE** de conclure un avenant à la convention avec le CDG 45 pour bénéficier du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 30 juin 2026.
- **PRÉCISE** que les tarifs applicables pour l'accompagnement des agents et des organisations dans le cadre de ce dispositif demeurent inchangés,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 011 du budget principal des exercices concernés.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### ❖ **URBANISME.**

##### **25-09-URB-06 TRAVAUX DE CLOTURE SOUMIS A DECLARATION PREALABLE.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** que doit être précédée d'une déclaration préalable tous travaux de clôture sur l'ensemble de la commune du Malesherbois.
- **PRECISE** que cette obligation entrera en vigueur dès que cet acte deviendra exécutoire.

##### **25-09-URB-07 TRAVAUX DE DEMOLITION SOUMIS A AUTORISATION D'URBANISME.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** que doivent être précédés d'un permis de démolir tous travaux de démolition sur l'ensemble de la commune du Malesherbois.

- **PRECISE** que cette obligation entrera en vigueur dès que cet acte deviendra exécutoire.

**25-09-URB-08 DEMANDE D'INSCRIPTION AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE LA CLOCHE « LEON ANNE » DE L'EGLISE SAINT-BARTHELEMY DE LA COMMUNE DELEGUEE DE MANCHECOURT.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DONNE** un avis favorable au classement de la cloche « Léon Anne » de l'église Saint-Barthélémy au titre des Monuments historiques.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à valider ce classement et à signer tous documents afférents.

**25-09-URB-09 DELIBERATION DE PRINCIPE - CESSIION DE L'ANCIEN CHATEAU D'EAU DE LA COMMUNE DELEGUEE DE NANGEVILLE A L'ASSOCIATION « LE CHATEAU D'EAU OVALE DE NANGEVILLE ».**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ (30 pour et 1 abstention) :

- **ADOpte** le principe de cession du château d'eau de Nangeville à l'association « Le château d'eau ovale de Nangeville », une fois l'équipement devenu non fonctionnel.
- **INDIQUE** que cette cession sera effectuée à l'euro symbolique, conformément à la lettre d'avis du Domaine du 18 mars 2025.
- **PRECISE** que la cession sera effective après nouvelle délibération du Conseil municipal déclassant le bien et entérinant la cession.

❖ **SECURITE.**

**25-09-SECU-10 SIGNATURE D'UNE DEUXIEME CONVENTION POUR LA MISE EN FOURRIERE DE VEHICULES ET L'ENLEVEMENT D'EPAVES AUTOMOBILES.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** les termes de la convention de mise en fourrière telle qu'annexée à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la société DEP EXPRESS 78 – ABLIS sous l'enseigne DEPANN 2000.
- **FIXE** les tarifs applicables aux enlèvements tels que définis dans la convention.

❖ **CULTURE-COMMUNICATION-VIE ASSOCIATIVE-PATRIMOINE.**

**25-09-CAP-11 TARIFS DES SPECTACLES POUR L'ANNEE 2026.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **ADOpte** les différents tarifs et la grille des spectacles programmés pour l'année 2026 et organisés par la Commune du Malesherbois.
- **PRECISE** que tous les actes liés à ces opérations sont ou seront signés par Monsieur Le Maire ou l'Adjointe Déléguée.
- **PRECISE** que tous les événements listés sont susceptibles d'être déplacés ou annulés suivant les conditions techniques, sanitaires, contextuelles.

- **PRECISE** que les dépenses correspondantes seront inscrites aux budgets des exercices considérés au chapitre 011.
- **PRECISE** que les attributions « Entrée gratuite » ont été listées pour le Diffuseur dans chaque contrat des spectacles et pour l'Organisateur.
- **PRECISE** que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice considéré, au chapitre 70.
- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise au Centre des Finances Publiques de Pithiviers.

#### **25-09-CAP-12      MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **ADOpte** la modification du Règlement Intérieur de l'Ecole Municipale de Musique dans son article 11bis comme suit :  
« Art 11bis - La grille tarifaire trimestrielle est votée annuellement par le Conseil municipal de la Commune Le Malesherbois pour une application à la rentrée scolaire. Tous les tarifs des droits d'inscription sont affichés en permanence à l'École de Musique. Toute modification, en cours d'année scolaire, de celle-ci est votée par le Conseil Municipal pour une application immédiate.  
Pour les familles souhaitant régler mensuellement, et en ayant informé l'Ecole de Musique, les tarifs mensuels seront calculés sur la base du tarif trimestriel divisé par trois. Le règlement pourra intervenir sur émission de la facture mensuelle correspondante à partir du mois d'octobre.  
La facturation trimestrielle adressée aux élèves inscrits s'effectue en janvier pour le 1<sup>er</sup> trimestre scolaire de l'année en cours, en avril pour le 2<sup>ème</sup> trimestre et en juillet pour le 3<sup>ème</sup> trimestre. .../... »

- **PRECISE** que les élèves régulièrement inscrits à l'Ecole Municipale de Musique pour l'année seront informés de la modification du Règlement Intérieur.
- **PRECISE** que les recettes correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice considéré, au chapitre 70.
- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise au Service de Gestion comptable de PITHIVIERS.

#### **❖ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.**

#### **25-09-CAP-13      SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « MALESHERBES DANSE MODERNE » AU TITRE DE L'ANNEE 2025.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** d'attribuer à l'association « Malesherbes Danse Moderne » une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 500,00 € (deux mille cinq cents euros) pour la réalisation de l'opération « Climatisation spectacle juin 2025 » au titre de l'année 2025.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer l'avenant à la convention liant cette association à la Commune du Malesherbois.
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice 2025 au chapitre 65.
- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise au Centre des Finances Publiques de Pithiviers.

**25-09-CAP-14 SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLE ET D'EQUIPEMENT A L'ASSOCIATION « MUSTANG'S COUNTRY MANCHECOURT » AU TITRE DE L'ANNEE 2025.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** d'attribuer à l'association « Mustang's Country Manchecourt » une subvention exceptionnelle d'un montant de 450,00 € (quatre cent cinquante euros) pour la réalisation de l'opération « Sélectif régional Country & Bal les 26 & 27 avril 2025 » au titre de l'année 2025.
- **DECIDE** d'attribuer à l'association « Mustang's Country Manchecourt » une subvention d'équipement d'un montant de 575,00 € (cinq cent soixante-quinze euros) pour la réalisation de l'opération « Achat matériel sonorisation » au titre de l'année 2025.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer l'avenant à la convention liant cette association à la Commune du Malesherbois.
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice 2025 au chapitre 65.
- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise au Centre des Finances Publiques de Pithiviers.

**25-09-CAP-15 SUBVENTION D'EQUIPEMENT A L'ASSOCIATION « TENNIS CLUB MALESHERBOIS » AU TITRE DE L'ANNEE 2025.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** d'attribuer à l'association « Tennis Club Malesherbois » une subvention d'équipement d'un montant de 250,00 € (deux cent cinquante euros) pour la réalisation de l'opération « Achat balles & petit matériel » au titre de l'année 2025.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant à la convention liant cette association à la Commune du Malesherbois.
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice 2025 au chapitre 65.
- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise au Centre des Finances Publiques de Pithiviers.

**25-09-CAP-16 SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLE ET D'EQUIPEMENT A L'ASSOCIATION « HANDBALL CLUB MALESHERBES » AU TITRE DE L'ANNEE 2025.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** d'attribuer à l'association « Handball Club Malesherbes » une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 124.70 € (mille cent vingt-quatre euros et soixante-dix cents) pour la réalisation de l'opération « Tournoi Noël, Pentecôte, Mini-hand, Fête des 40 ans du Club » au titre de l'année 2025.
- **DECIDE** d'attribuer à l'association « Handball Club Malesherbes » une subvention d'équipement d'un montant de 901,32 € (neuf cent un euros et trente-deux cents) pour la réalisation de l'opération « Achat imprimante laser, achat matériel pour entraînement, achat tenues d'arbitres et joueuses » au titre de l'année 2025.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant à la convention liant cette association à la Commune du Malesherbois.

- **PRECISE** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice 2025 au chapitre 65.
- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise au Centre des Finances Publiques de Pithiviers.

**25-09-CAP-17 SUBVENTION D'EQUIPEMENT A L'ASSOCIATION « RETRAITE SPORTIVE DU MALESHERBOIS » AU TITRE DE L'ANNEE 2025.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** d'attribuer à l'association « Retraite Sportive du Malesherbois » une subvention d'équipement d'un montant de 1 000,00 € (mille euros) pour la réalisation de l'opération « Achat matériel spécifique sport » au titre de l'année 2025.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant à la convention liant cette association à la Commune du Malesherbois.
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice 2025 au chapitre 65.
- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise au Centre des Finances Publiques de Pithiviers.

❖ **FINANCES.**

**25-09-FIN-18 AVENANT AU PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DE BIENS ET D'EQUIPEMENTS ENTRE LE MALESHERBOIS ET LA CCPG – BASSIN D'APPRENTISSAGE FIXE.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'avenant au procès-verbal de mise à disposition de biens et d'équipements entre la commune du Malesherbois et la CCPG relatif au bassin d'apprentissage fixe.
- **PREND ACTE** que cette modification portera la surface mise à disposition à 1 650 m<sup>2</sup>.
- **PREND ACTE** que les parcelles concernées sont situées en section AI n° 27-28-29 et 86 en partie et 30 en totalité.

**25-09-FIN-19 ADMISSIONS EN NON-VALEURS ET ANNULATION DE DETTES.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **ACCEPTE** les admissions en non-valeurs des créances mentionnées dans le tableau annexé (liste n° 7323560132) pour un montant total de 10 209.54 € (dix mille deux cent neuf euros et cinquante-quatre centimes).
- **ACCEPTE** l'annulation des dettes mentionnées dans le tableau annexé (liste n° 7323560132 et 7632360832) pour un montant total de 1 463.55 € (mille quatre cent soixante-trois euros et cinquante-cinq centimes).
- **PRÉCISE** que les crédits budgétaires nécessaires à ces annulation et admissions en non-valeurs sont disponibles au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » de l'exercice en cours.

**25-09-FIN-20      TRANSFERT DES RESULTATS BUDGETAIRES DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PITHIVERAIS GATINAIS.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ (30 pour et 1 abstention) :

- **DECIDE** de transférer à la Communauté de Communes les résultats suivants sur son budget annexe relatif à l'eau :
  - **Excédent de fonctionnement : 452 252.86 €**
  - **Excédent d'investissement : 2 408 925.07 €**
- **PRECISE** que le transfert s'effectuera selon le schéma comptable suivant :

Excédent de fonctionnement :

- Dépense sur le budget principal de la commune au compte 6588.
- Recette sur le budget annexe de la Communauté de Communes au compte 778

Excédent d'investissement :

- Dépense sur le budget principal de la commune au compte 1068
- Recette sur le budget annexe de la Communauté de Communes au compte 1068

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes et pièces afférents à ce transfert.

### INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire,

**Hervé GAURAT**

